



LE syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

C.A.P. du 07/11/2018

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se réunit aujourd'hui pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2019.

FO est le seul syndicat à défendre la liste d'aptitude, qui est une voie d'accès statutaire, comme moyen de promotion sociale.

Elle va devoir sélectionner quelques rares collègues, parmi des dizaines d'agents qui effectuent un travail de contrôleur depuis des années.

Les élus FO dénoncent, à nouveau, le trop faible nombre de promus par liste d'aptitude. Pour 2019, au plan national, le volume -indicatif- des potentialités n'est que de 375 promotions (contre 695 en 2016) dont seulement 1 pour l'Ariège.

Pour la première fois depuis 1989, nous n'aurons pas de plan ministériel de qualifications.

Pour FO, il s'agit là d'un véritable déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de ne pas vous en tenir strictement à cette unique potentialité. Des promotions méritées peuvent être perdues avec de telles méthodes.

Par ailleurs, les élus FO déplorent que le nombre de postulants stagne à un niveau très bas. Aujourd'hui, moins de 15 % des collègues en Ariège se portent candidats.

A l'heure où chacun sait qu'un cadre C se voit quasi-systématiquement confier les mêmes missions qu'un cadre B, une telle évolution est scandaleuse.

Cette absence de reconnaissance professionnelle génère un sentiment d'injustice. Pourquoi

un agent ferait-il le travail d'un cadre B alors qu'il n'a plus la possibilité d'accélérer sa trop lente progression de carrière en obtenant des mois de bonification (merci PPCR). Cette situation est globalement démotivante.

Pour FO, le candidat, qui exerce ses fonctions dans un département fermé, ne doit pas auto-censurer sa candidature par rapport à un candidat affecté dans un département ouvert, car en l'état, il s'agit d'une discrimination.

FO-DGFIP n'aura de cesse de porter sa revendication du « droit au retour », c'est à dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine.

FO-DGFIP exige que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel – égalité professionnelle femmes-hommes.

FO-DGFIP demande l'établissement d'une liste complémentaire pour qu'aucune promotion ne soit perdue.

FO-DGFIP revendique le passage pour tous, à titre personnel, à un grade de fin de carrière ou à un corps supérieur, ceci dès 4 ans dans le dernier échelon.

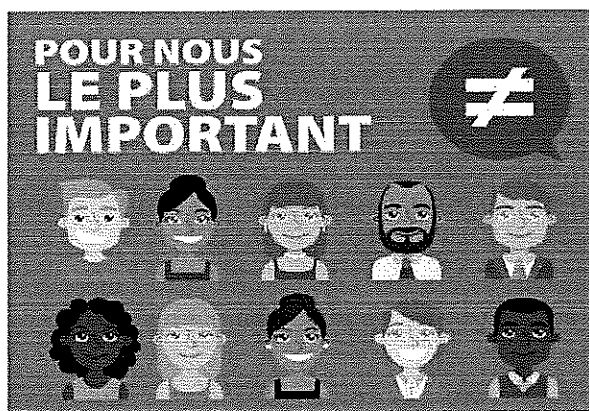
FO-DGFIP réclame que chaque agent puisse se présenter aux concours et examens, sans limitation aucune, tout au long de sa carrière.

Pour FO, c'est clair : à travail égal, salaire égal.

./..

F.O. DGFIP Section de l'Ariège 55, cours Gabriel Fauré B.P. 30086 - 09007 FOIX CEDEX ☎ 05.61.05.45.53
E.mail : fo.ddfip09@dgifip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/009>



**C'EST
FORCÉMENT
VOUS**

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

